



Africa Oral Genealogies & Family Histories Project

Meilleures Pratiques Suggérées Pour le Processus de Contrôle de la Qualité d'un Contractant v4

Ce document est organisé en trois sections:

1. **Section 1** contient des contrôles de qualité qui doivent être effectués **par le Manager de Terrain** avant le transfert des interviews. La section 1 se compose de trois sous-sections:
 - a. Contrôles de qualité sur la fiche de collecte des interviews
 - b. Contrôles de qualité d'une brève visite avec l'informateur
 - c. Contrôles de qualité sur les données de l'application mobile
2. **Section 2** contient des contrôles de qualité qui doivent être effectués par le **Manager de Saisie de Données** au bureau de l'entrepreneur. La section 2 contient deux sous-sections:
 - a. Contrôles de qualité de l'interview acceptée sur le terrain avant sa saisie dans Legacy par l'Agent de Saisie de Données
 - b. Contrôles de qualité de l'interview après que l'Agent de Saisie de Données a terminé le fichier Legacy et avant que l'interview soit donnée au Manager de Production pour être traitée par le CAT et soumise à FSI
3. **Section 3** contient des contrôles de qualité qui doivent être effectués par le **Manager de Production avant que l'interview soit traitée par le CAT et soumise à FSI**. La section 3 contient deux sous-sections:
 - a. Contrôles de qualité sur les listes de contrôle du Manager du Terrain et du Manager de Saisie de Données
 - b. Contrôles de qualité sur les éléments des interviews

Pour éviter que les interviews n'échouent à l'audit du ROC, chaque contractant doit prendre les mesures suivantes pour vérifier la qualité de chaque interview avant sa soumission à FSI:

Contrôles de Qualité du Manager du Terrain avant le Transfert

Avec le téléphone portable, la fiche de collecte des interviews et la fiche d'autorisation signée en main:

- a. **Contrôles de qualité de la fiche de collecte des interviews.** Vérifiez la qualité, l'authenticité et l'état complet des données que l'Agent de Terrain a collecté sur la fiche de collecte en effectuant les contrôles de qualité suivants et les cocher sur la liste de contrôle du Manager sur le Terrain:
 - i. L'interview a-t-elle été enregistrée sur la fiche de collecte de FSI? Si oui, passez au prochain contrôle. Si ce n'est pas le cas, l'Agent de Terrain doit réécrire l'interview sur la fiche de collecte.
 - ii. Vérifiez l'en-tête de la première page de la fiche de collecte des interviews. La réponse à chacune de ces questions doit être oui; si ce n'est pas le cas, le problème doit être immédiatement corrigé comme expliqué ci-dessous.
 1. Chaque champ de l'en-tête est-il rempli et facile à lire? Si ce n'est pas le cas, chaque champ vide, incorrect ou difficile à lire doit être rempli correctement afin que ce soit complet, précis et facile à lire.
 2. Le nom de l'informateur qui est écrit dans l'en-tête de la fiche de collecte correspond-il au nom de l'informateur dans l'application mobile? Le nom doit être orthographié exactement de la même manière aux deux endroits. Si ce n'est pas le cas, corrigez l'orthographe du nom de l'informateur dans l'application mobile afin qu'il corresponde à ce qui a été écrit sur la fiche de collecte.
 3. Comparez l'âge de l'informateur qui est écrit sur l'en-tête de la fiche de collecte avec l'âge de l'informateur enregistré dans l'application mobile. Est-ce que les âges enregistrés dans ces deux endroits sont exactement les mêmes? Si ce n'est pas le cas, lors de votre visite avec l'informateur, demandez-leur leur

âge, puis écrivez le bon âge de l'informateur dans l'application mobile et sur l'en-tête de la fiche de collecte.

4. La date de l'interview dans l'en-tête correspond-elle à la date de l'interview dans l'application mobile? La date doit être la même. Si ce n'est pas le cas, lorsque vous rendez visite à l'informateur, demandez-lui la date de l'interview et écrivez la bonne date sur la fiche de collecte et dans l'application mobile afin qu'ils correspondent tous les deux.
5. Comparez le nombre total de noms dans l'en-tête de la fiche de collecte des interviews avec le nombre total de noms saisis dans l'application mobile. Le nombre de noms enregistrés dans ces deux endroits est-il exactement le même? S'il y a plus de noms dans l'application mobile, modifiez le numéro dans l'application mobile afin qu'il corresponde au numéro écrit dans l'en-tête de la fiche de collecte. S'il y a plus de noms sur la fiche de collecte, c'est possible que cette interview contienne des fabrications et ne doit pas être soumise à FSI.
6. Comparez le nombre total de noms dans l'en-tête de la fiche de collecte des interviews avec le nombre de noms inscrits sur la fiche (en regardant le numéro RIN du nom sur la dernière page de l'interview). Le nombre de noms enregistrés dans ces deux endroits est-il exactement le même? Si le nombre écrit dans l'en-tête a plus de noms que le nombre de RIN dans l'interview, modifiez le nombre écrit sur l'en-tête pour qu'il corresponde au nombre de RIN dans l'interview. Si le nombre écrit dans l'en-tête a moins de noms que le nombre de RIN dans l'interview, cette interview peut contenir une fabrication et ne doit pas être soumise à FSI.

iii. Vérifiez le reste de la fiche de collecte. La réponse à chacune de ces questions devrait être oui; si ce n'est pas le cas, le problème doit être immédiatement corrigé comme expliqué ci-dessous.

1. Le nom du premier ancêtre sur la fiche de collecte des interviews correspond-il au nom du premier ancêtre dans l'application mobile? Le nom doit être orthographié exactement de la même manière aux deux endroits. Si ce n'est pas le cas, modifiez l'orthographe du nom dans l'application mobile afin qu'elle corresponde à l'orthographe du nom sur la fiche de collecte des interviews.
2. Chaque nom enregistré sur la fiche de collecte des interviews a-t-il un numéro RIN unique? Si ce n'est pas le cas, ajoutez les numéros RIN manquants ou corrigez les numéros RIN en double que vous pourriez trouver.
3. À part le premier ancêtre, chaque nom enregistré sur la fiche de collecte des interviews a-t-il un code de relation? Seuls C, F et P suivis d'un numéro RIN sont des codes de relation valides. Si ce n'est pas le cas, ajoutez les codes de relation manquants ou corrigez les codes de relation incorrects que vous pourriez trouver.
4. Chaque nom a-t-il un sexe enregistré? Si ce n'est pas le cas, ajoutez le sexe correct à tous les noms auxquels il manque un sexe. Si un sexe est inconnu, lorsque vous rencontrez l'informateur (voir ci-dessous), demandez-lui de fournir le sexe correct de cette personne et de l'écrire sur la fiche de collecte d'interview.
5. Les noms sont-ils faciles à lire et écrits clairement? Si ce n'est pas le cas, lorsque vous rencontrez l'informateur (voir ci-dessous), demandez-lui de vous donner les noms ne sont pas clairs, puis corrigez les noms sur la fiche de collecte afin qu'ils soient clairs et faciles à lire.
6. La fiche de collecte des interviews contient-elle les dates et lieux de naissance de l'informateur, de son conjoint et de ses enfants? Ces dates et ces lieux doivent être fournis par l'informateur. L'Agent de Terrain peut aider l'informateur à estimer les dates. Ajouter «est» à la date si elle est estimée. Si ce n'est pas le cas, lorsque vous rendez visite à l'informateur, le Manager de

Terrain doit collecter ces informations auprès de l'informateur et les écrire sur la fiche de collecte. REMARQUE: les dates de naissance de l'informateur, de son conjoint et de leurs enfants ne doivent jamais être estimées au bureau. C'est mieux quand l'informateur peut fournir le plus de lieux et de dates que possible à l'Agent de Terrain.

7. Le Manager de Terrain doit examiner attentivement chaque page de la fiche de collecte des interviews. L'interview est-elle sans modèles et structures familiales inhabituelles, ou d'autres choses bizarres? Cela peut indiquer une fabrication. Cette étape est essentielle pour détecter une fabrication et ne doit en aucun cas être ignorée. Les interviews fabriquées ne doivent pas être soumises à FSI.

b. Contrôles de qualité d'une brève visite avec l'informateur. Vérifiez la qualité et l'authenticité des données que l'Agent de Terrain a collectées en visitant brièvement l'informateur et en effectuant les contrôles de qualité suivants et en les cochant sur la liste de contrôle du Manager de Terrain.

- i. Si une photo de l'informateur et / ou une photo de groupe a été fournie à l'Agent de Terrain, comparez les photos de l'application mobile à l'informateur que vous voyez devant vous pour vous assurer que vous parlez avec la bonne personne. Si ce n'est pas le cas, cherchez la bonne personne. Si l'informateur n'a pas fourni de photo à l'Agent de Terrain, demandez-lui pourquoi il ne voulait pas que sa photo soit prise. Si l'informateur souhaite que sa photo soit prise maintenant, prenez-en une avec l'application mobile.
- ii. Demandez à l'informateur: "Vous avez quel âge?" Comparez ensuite l'âge que l'informateur vous dit avec l'âge enregistré par l'Agent de Terrain sur la fiche de collecte des interviews et dans l'application mobile. Ils devraient tous être les mêmes. Si ce n'est pas le cas, l'Agent de Terrain a peut-être modifié l'âge de l'informateur dans la fiche de collecte et / ou dans l'application mobile. Si l'informateur refuse de donner son âge ou ne le sait pas, estimez son âge et comparez votre estimation à l'âge enregistré par l'Agent de Terrain sur la fiche de collecte et dans l'application mobile. Si l'âge de l'informateur enregistré par l'Agent de Terrain est au moins 10 ans de plus que votre estimation, parlez à l'Agent de Terrain et demandez-lui pourquoi il a enregistré l'âge qu'il a fait. Si l'Agent de Terrain a intentionnellement enregistré un informateur âgé d'au moins dix ans de plus que son âge réel ou votre âge estimé, cette interview peut contenir une fabrication et ne doit pas être soumise à FSI.
- iii. Demandez à l'informateur de signer une feuille de papier vierge. Si l'informateur n'a pas signé la fiche d'autorisation avec une signature écrite, mais plutôt avec un X ou une autre marque, ne faites pas cette vérification. S'ils ont signé avec une signature écrite, comparez leur signature sur le papier vierge à leur signature sur la fiche d'autorisation signé. **NE MONTREZ PAS** à l'informateur la fiche d'autorisation originale et ne demandez pas: «C'est votre signature?» Si les deux signatures ne semblent pas identiques, la signature de l'informateur sur la fiche d'autorisation a peut-être été fabriquée et l'interview ne doit pas être soumise à FSI.
- iv. Demandez à l'informateur combien de temps il a fallu à l'Agent de Terrain pour mener l'intégralité de l'interview. Comparez le temps que l'informateur vous dit avec le nombre de noms recueillis lors de l'interview. Si la durée de temps que l'informateur vous dit semble trop brève pour collecter le nombre de noms inscrits sur la fiche de collecte de l'interview (par exemple, 500 noms n'auraient pas pu être collectés en 15 minutes), cela veut dire que cette interview peut être fabriqué ou l'Agent de Terrain peut avoir ajouté des noms supplémentaires à la fiche de collecte d'interview qui n'ont pas été fournis par l'informateur. Si vous pensez que cette interview peut avoir été fabriqué, cette interview ne doit pas être soumise à FSI. Si vous pensez que des noms supplémentaires ont été ajoutés, (des noms qui n'ont pas été fournis par l'informateur), vous pouvez travailler avec l'informateur pour supprimer les noms qu'il n'a pas fournis, puis soumettre l'interview à FSI.
- v. À l'aide de la fiche de collecte des interviews (mais sans la montrer à l'informateur), sélectionnez deux parents sur la dernière page de la fiche de collecte et demandez à

l'informateur de vous dire le nom de leurs enfants. Comparez la réponse de l'informateur avec ce que l'Agent de Terrain a enregistré sur la fiche de collecte des interviews. Si l'informateur ne peut pas fournir les noms demandés, cette interview peut être fabriquée ou bien peut avoir des noms supplémentaires ajoutés qui n'ont pas été fournis par l'informateur. Si l'informateur fournit des noms différents de ceux enregistrés par l'Agent de Terrain sur la fiche de collecte des interviews, cette interview peut être fabriquée. Si vous pensez que cette interview peut avoir été fabriquée, elle ne doit pas être soumise à FSI. Si vous pensez que des noms supplémentaires ont été ajoutés mais n'ont pas été fournis par l'informateur, vous pouvez travailler avec l'informateur pour supprimer les noms qu'ils n'ont pas fournis, puis soumettre l'interview à FSI.

- vi.** Sélectionnez deux autres parents d'une autre famille sur l'avant-dernière page de la fiche de collecte et demandez à l'informateur de vous dire le nom de leurs enfants. Comparez la réponse de l'informateur avec ce que l'Agent de Terrain a enregistré sur la fiche de collecte des interviews. Si l'informateur ne peut pas fournir les noms demandés, alors cette interview peut être fabriquée ou peut avoir des noms supplémentaires ajoutés qui n'ont pas été fournis par l'informateur. Si l'informateur fournit des noms différents de ceux enregistrés par l'Agent de Terrain sur la fiche de collecte, cette interview peut être fabriquée. Si vous pensez que cette interview peut avoir été fabriquée, elle ne doit pas être soumise à FSI. Si vous pensez que des noms supplémentaires ont été ajoutés mais n'ont pas été fournis par l'informateur, vous pouvez travailler avec l'informateur pour supprimer les noms qu'ils n'ont pas fournis, puis soumettre l'interview à FSI.
- vii.** Sélectionnez au hasard un autre membre d'une famille sur une autre page centrale de la fiche de collecte des interviews. Demandez à l'informateur de vous dire les noms des membres de cette famille. Comparez la réponse de l'informateur avec ce que l'Agent de Terrain a enregistré sur la fiche de collecte des interviews. Si l'informateur ne peut pas fournir les noms demandés, cette interview peut être fabriquée ou peut avoir des noms supplémentaires ajoutés qui n'ont pas été fournis par l'informateur. Si l'informateur fournit des noms différents de ceux enregistrés par l'Agent de Terrain sur la fiche de collecte, cette interview peut être fabriquée. Si vous pensez que cette interview peut avoir été fabriquée, cette interview ne doit pas être soumise à FSI. Si vous pensez que des noms supplémentaires ont été ajoutés mais n'ont pas été fournis par l'informateur, vous pouvez travailler avec l'informateur pour supprimer les noms qu'ils n'ont pas fournis, puis soumettre l'interview à FSI.
- viii.** Sélectionnez au hasard un autre membre d'une famille sur une autre page du début de la fiche de collecte des interviews. Demandez à l'informateur de vous dire les noms des membres de la famille de cette personne. Comparez la réponse de l'informateur avec ce que l'Agent de Terrain a enregistré sur la fiche de collecte des interviews. Si l'informateur ne peut pas fournir les noms demandés, cette interview peut être fabriquée ou peut avoir des noms supplémentaires ajoutés qui n'ont pas été fournis par l'informateur. Si l'informateur fournit des noms différents de ceux enregistrés par l'Agent de Terrain sur la fiche de collecte des interviews, cette interview peut être fabriquée. Si vous pensez que cette interview peut avoir été fabriquée, cette interview ne doit pas être soumise à FSI. Si vous pensez que des noms supplémentaires ont été ajoutés mais n'ont pas été fournis par l'informateur, vous pouvez travailler avec l'informateur pour supprimer les noms qu'ils n'ont pas fournis, puis soumettre l'interview à FSI.
- ix.** Demandez à l'informateur si l'Agent de Terrain l'a payé pour lui fournir des noms. Si l'informateur a été payé, l'interview est plus susceptible de contenir la fabrication. Si l'informateur n'a pas été payé, l'interview est plus susceptible d'être sans fabrication. Si vous pensez que cette interview peut avoir été fabriquée ou que des noms supplémentaires ont été ajoutés qui ne sont pas de vrais membres de la famille de l'informateur, l'interview ne doit pas être soumise à FSI.
- x.** Si l'informateur peut fournir avec précision tous les noms que vous demandez, exactement tels qu'ils sont enregistrés sur la fiche de collecte des interviews (sans que

l'informateur ne voie la fiche de collecte), et que l'informateur n'a pas été payé, cela veut dire que l'interview est probablement sans fabrication.

- c. Contrôles de qualité sur les données dans l'application mobile.** Pendant que vous êtes toujours avec ou à proximité de l'informateur, vérifiez la qualité et l'authenticité des données que l'Agent de Terrain a collectées à l'aide de l'application mobile en effectuant les vérifications suivantes et en les cochant sur la liste de contrôle du Manager de Terrain. La réponse à chacune de ces questions devrait être oui; dans le cas contraire, le problème doit être immédiatement corrigé comme expliqué ci-dessous.

i. Check the photos in the mobile app.

1. Vérifiez la photo de l'informateur. Si l'informateur a refusé de prendre une photo, vous pouvez passer directement à l'étape numéro 2. Si ce n'est pas le cas, continuez.
 - a. Est-ce une photo de l'informateur? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo de l'informateur dans l'application mobile.
 - b. L'informateur peut-il être vu clairement (la photo n'est pas trop sombre, trop lumineuse, floue, obstruée, etc.)? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo de l'informateur dans l'application mobile.
2. Vérifiez la photo de groupe. Si l'informateur a refusé de prendre une photo de groupe, vous pouvez passer directement à l'étape numéro 3. Si ce n'est pas le cas, continuez.
 - a. S'agit-il d'une photo de l'informateur et d'une ou plusieurs autres personnes? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo du groupe dans l'application mobile.
 - b. Le groupe peut-il être vu clairement (la photo n'est pas trop sombre, ni trop lumineuse, floue, obstruée, etc.)? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo du groupe dans l'application mobile.
3. Vérifiez la photo de la maison.
 - a. Est-ce une photo de la maison de l'informateur? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo de la maison dans l'application mobile.
 - b. La maison peut-elle être vue clairement (la photo n'est pas trop sombre, trop lumineuse, floue, obstruée, etc.)? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo de la maison dans l'application mobile.
4. Vérifiez la photo du quartier (à 20 mètres du domicile de l'informateur).
 - a. Est-ce une photo du quartier? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo du quartier dans l'application mobile.
 - b. La photo du quartier peut-elle être vue clairement (la photo n'est pas trop sombre, trop lumineuse, floue, obstruée, etc.)? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo du quartier dans l'application mobile.
5. Vérifiez la photo du chemin vers la maison.
 - a. Est-ce une photo du chemin vers le domicile de l'informateur? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo du chemin vers le domicile de l'informateur dans l'application mobile.
 - b. Le chemin menant au domicile de l'informateur peut-il être vu clairement (la photo n'est pas trop sombre, trop lumineuse, floue, obstruée, etc.)? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo du chemin vers le domicile de l'informateur dans l'application mobile.
6. Vérifiez la photo de la fiche d'autorisation. La réponse à chacune de ces questions devrait être oui; dans le cas contraire, le problème doit être

immédiatement corrigé comme expliqué ci-dessous. Les photos de la fiche d'autorisation soumises à FSI doivent répondre à tous ces critères:

- a. Est-ce une photo de la fiche officielle et actuelle d'autorisation de FSI? Si ce n'est pas le cas, la fiche d'autorisation n'est pas valide et ne doit pas être soumise à FSI à moins que et jusqu'à ce que l'informateur signe une copie de la fiche officielle et actuelle d'autorisation; puis prenez-en une photo dans l'application mobile qui répond à tous les critères requis.
- b. La fiche d'autorisation est-elle clairement signée ou marquée par l'informateur? Si ce n'est pas le cas, la fiche d'autorisation n'est pas valide et ne doit pas être soumise à FSI à moins que et jusqu'à ce que l'informateur signe une copie de la fiche officielle et actuelle d'autorisation; puis prenez une photo de la fiche d'autorisation signée dans l'application mobile qui répond à tous les critères requis.
- c. Si l'informateur a signé la fiche d'autorisation avec un X ou une autre marque, la fiche d'autorisation est-elle clairement signée par l'interprète? Si ce n'est pas le cas, la fiche d'autorisation n'est pas valide et ne doit pas être soumise à FSI à moins que et jusqu'à ce que l'interprète signe la fiche officielle et actuelle d'autorisation; ensuite, prenez une photo dans l'application mobile de la fiche d'autorisation signée qui répond à tous les critères requis.
- d. La fiche d'autorisation est-elle datée? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo, écrivez la date de l'interview sur la fiche d'autorisation et prenez une autre photo de la fiche d'autorisation dans l'application mobile qui répond à tous les critères requis.
- e. Le nom de l'informateur est-il facile à lire et écrit clairement en haut de la fiche? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo, écrivez clairement le nom de l'informateur à côté de l'endroit où il a été écrit, puis prenez une autre photo de la fiche d'autorisation dans l'application mobile qui répond à tous les critères requis.
- f. La fiche entière est-elle visible sur la photo? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo de la fiche d'autorisation dans l'application mobile.
- g. La fiche d'autorisation peut-elle être clairement visualisée (la photo n'est pas trop sombre, trop lumineuse, floue, obstruée, etc.)? Si ce n'est pas le cas, supprimez la photo et prenez une autre photo de la fiche d'autorisation dans l'application mobile.

ii. Vérifiez les fichiers audios dans l'application mobile.

1. Écoutez un bref segment du fichier audio de l'histoire familiale. Alternez au hasard et choisissez un segment près du début, du milieu ou de la fin du fichier audio. Les fichiers audios soumis à FSI doivent répondre aux critères suivants:
 - a. Pouvez-vous clairement et facilement entendre l'Agent de Terrain et l'informateur parler? Si ce n'est pas le cas, supprimez le fichier audio de l'histoire familiale et enregistrez une autre histoire familiale avec l'informateur qui répond aux critères requis.
2. Écoutez un bref segment du fichier audio du pedigree. Alternez au hasard et choisissez un segment près du début, du milieu ou de la fin du fichier audio. Les fichiers audios soumis à FSI doivent répondre aux critères suivants:
 - a. Pouvez-vous clairement et facilement entendre l'Agent de Terrain et l'informateur parler? Si ce n'est pas le cas, supprimez le fichier audio du pedigree et enregistrez un autre fichier audio du pedigree avec l'informateur qui répond aux critères requis.

Remarque: Le Manager de Terrain est chargé de vérifier la qualité et l'authenticité du travail de l'Agent de Terrain. Si, en effectuant ces vérifications, un Manager de Terrain détermine qu'un Agent de Terrain a fabriqué des interviews en 1) créant une fausse interview sans aucun nom réel fourni par un informateur, ou 2) en ajoutant des noms à une vraie interview autre que les noms de vrais membres de la famille fournis par l'informateur, le Manager de Terrain est tenu de tenir l'Agent de Terrain responsable. **Les personnes**

qui fabriquent des interviews ne devraient pas faire partie du projet de généalogie orale africaine. La fabrication est inacceptable et ne doit pas être soumise à FSI.

Une fois que le Manager de Terrain a effectué ces vérifications, a signé sa liste de contrôle et a vérifié personnellement la qualité et l'authenticité de l'interview, celle-ci est prête à être transférée. Le transfert de l'interview signifie que le Manager de Terrain a accepté la responsabilité de l'interview et il est désormais personnellement responsable de la qualité et de l'authenticité de cette interview. Après avoir effectué toutes ses vérifications sur la liste de contrôle, le Manager de Terrain doit transmettre la liste de contrôle au Superviseur de Saisie de Données avec l'interview.

2. Contrôles de Qualité du Superviseur de Saisie de Données au Bureau

Pour chaque interview:

- a. **Contrôle de qualité des données reçues du terrain.** Le Superviseur de Saisie de Données vérifie la qualité, l'authenticité et l'exhaustivité du travail reçu sur le terrain en effectuant les contrôles de qualité suivants et en les cochant sur la liste de contrôle du Superviseur de Saisie de Données:
 - i. Sur un journal ou une feuille de suivi, le Superviseur de Saisie de Données enregistre chaque interview reçue du terrain et le nombre total de noms inscrits sur chaque formulaire de collecte des interviews. Les Managers de terrain, les Agents de Terrain et les Agents de Saisie de Données ne devraient pas avoir accès à ce journal.
 - ii. Après avoir écrit ces informations dans le journal, le Superviseur de Saisie de Données remet les fiches de collecte des interviews et les fichiers électroniques au Agents de Saisie de Données pour les saisir dans Legacy.
 - iii. L'Agent de Saisie de Données transcrit soigneusement les noms et les relations des interviews d'histoire orale dans Legacy, puis retourne le tout au Superviseur de Saisie de Données pour approbation avant la soumission.
- b. **Contrôle de qualité des données reçues des Agents de Saisie de Données.** Le Superviseur de Saisie de Données vérifie la qualité, l'authenticité et l'intégralité du travail de l'Agent de Saisie de Données en effectuant les contrôles de qualité suivants et en les cochant sur la liste de contrôle du Superviseur de Saisie de Données:
 - i. Dans le fichier de métadonnées, comparez l'orthographe du nom du premier ancêtre avec son orthographe dans le fichier Legacy. Les noms doivent être orthographiés exactement de la même manière. Si ce n'est pas le cas, corrigez l'orthographe du nom du premier ancêtre dans le fichier Legacy afin qu'il corresponde au fichier de métadonnées.
 - ii. Dans le fichier de métadonnées, comparez l'orthographe du nom de l'informateur avec son orthographe dans le fichier Legacy. Les noms doivent être orthographiés exactement de la même manière. Si ce n'est pas le cas, corrigez l'orthographe du nom de l'informateur dans le fichier Legacy afin qu'il corresponde au fichier de métadonnées.
 - iii. Comparez le nombre de noms dans le rapport de statistiques du fichier Legacy avec le nombre de noms enregistrés dans le journal ou feuille de suivi lorsque le fichier a été reçu du terrain. S'il y a plus de noms dans le fichier Legacy que ceux enregistrés dans le journal, l'Agent de Saisie de Données a ajouté des noms à l'interview. **L'ajout de noms à un fichier Legacy qui ne sont pas de vrais noms de famille fournis par l'informateur est une fabrication et ceci est inacceptable.** La seule exception acceptable à cette règle est lorsque l'informateur fournit un ou plusieurs frères et sœurs du premier ancêtre et qu'il est nécessaire que l'Agent de Saisie de Données crée un parent inconnu avec un nom culturel dans le fichier Legacy afin que le premier ancêtre et ses frères et sœurs peuvent être liés ensembles.
 - iv. Vérifiez les noms de l'informateur, de son conjoint et de leurs enfants dans la fiche de collecte des interviews et dans le fichier Legacy. Vérifiez que les dates sont enregistrées dans les deux endroits sont identiques. **La modification des dates fournies par l'informateur est une fabrication et c'est inacceptable.**

- v. Sélectionnez plusieurs autres noms dans la fiche de collecte des interviews et cherchez-les dans le fichier Legacy (certains des noms sélectionnés doivent avoir des dates enregistrées par l'Agent de Terrain sur la fiche de collecte des interviews). Ensuite, pour chaque nom, vérifiez les points suivants:
 1. Vérifiez que le nom est orthographié exactement de la même manière dans Legacy qu'il a été enregistré dans la fiche de collecte des interviews.
 2. Pour les noms dont les dates sont enregistrées dans la fiche de collecte des interviews, vérifiez que les dates sont exactement les mêmes dans Legacy qu'elles le sont dans la fiche de collecte des interviews et n'ont pas été modifiées. **La modification des dates fournies par l'informateur est une fabrication et c'est inacceptable.**
 3. Vérifiez que les relations familiales de cette personne dans le fichier Legacy sont exactement les mêmes que celles qui sont enregistrées dans la fiche de collecte des interviews. **La modification des relations familiales fournies par l'informateur est une fabrication et c'est inacceptable.**
- vi. Une fois que la fiche de collecte des interviews a été scannée et que le PDF a été ajouté au reste des fichiers d'interview, le Superviseur de Saisie de Données doit examiner attentivement chaque page du fichier PDF, à la recherche de modèles inhabituels, de structures familiales inhabituelles et d'autres choses bizarres. Cela peut indiquer une fabrication. Cette étape est essentielle pour détecter une fabrication et ne doit en aucun cas être ignorée. Les interviews fabriquées ne doivent pas être soumises à FSI.

Remarque: Le Superviseur de Saisie de Données est chargé de vérifier la qualité et l'authenticité du travail du Agents de Saisie de Données. Si, en effectuant ces vérifications, un Superviseur de Saisie de Données détermine qu'un Agents de Saisie de Données a fabriqué des interviews en ajoutant des noms à une vraie interview, autre que les noms de vrais membres de la famille fournis par l'informateur, le Superviseur de Saisie de Données est responsable de tenir le Agents de Saisie de Données responsable. **Les personnes qui fabriquent des interviews ne devraient pas faire partie du projet de généalogie orale africaine. La fabrication est inacceptable.**

Une fois que le Superviseur de Saisie de Données a effectué ces vérifications, signé sa liste de contrôle et vérifié personnellement la qualité et l'authenticité de l'interview, l'interview est prête à être remise au Manager de Production pour l'envoi du paiement. En remettant l'interview au Manager de Production, le Manager de Saisie des Données a accepté la responsabilité de l'interview et il est désormais personnellement responsable de la qualité et de l'authenticité de cette interview.

3. *Contrôles de Qualité du Manager de Production Avant la Soumission*

- a. **Le Manager de Production examine les listes de contrôle du Manager de terrain et du Superviseur de Saisie de Données pour voir s'ils ont effectué toutes les vérifications qu'ils devaient faire.** Si ce n'est pas le cas, les vérifications du Manager de Terrain et du Superviseur de Saisie de Données doivent être effectuées avant que l'interview soit examinée par le Manager de Production et soumise à FSI.
- b. Après avoir confirmé que les contrôles de qualité du Manager de Terrain et du Superviseur de Saisie de Données sont terminés, **le Manager de Production procède ensuite aux contrôles de qualité suivants pour vérifier l'authenticité et l'exhaustivité de chaque interview avant de soumettre à FSI pour paiement.**
 - i. Ouvrez le fichier d'interview et vérifiez que tous le contenu requis y est. S'il manque quelque chose qui fait partie de la sortie de l'application mobile, l'interview doit être retransféré depuis le téléphone. Si le fichier Legacy ou PDF est manquant, ajoutez-les au dossier d'interview. Le contenu requis est:
 1. 3-5 fichiers .jpg (photo) (le nombre de photos peut varier selon la version de l'application mobile utilisée pour créer l'interview)
 2. 2 fichiers .mp3 (audio)
 3. 1 fichier .json
 4. 1 fichier .ged
 5. 1 fichier .csv
 6. 1 fichier .fdb (Legacy)
 7. 1 fichier .pdf (la fiche de collecte des interviews numérisés)

- ii. **Vérifiez la qualité et l'authenticité du PDF de la fiche de collecte des interviews** en effectuant les contrôles de qualité suivants. La réponse à chacune de ces questions devrait être oui; dans le cas contraire, le problème doit être immédiatement corrigé comme expliqué ci-dessous.
1. Y a-t-il seulement un fichier PDF de la fiche de collecte des interviews dans le dossier des interviews? Si ce n'est pas le cas, supprimez tous les fichiers PDF supplémentaires du dossier et assurez-vous que le seul fichier PDF du dossier d'interview est celui de la fiche de collecte d'interviews entière, complète et numérisée sans aucune autre page vierge ou supplémentaire inclus dans le fichier PDF ou dans le dossier d'interview. Le fichier PDF ne doit contenir que la fiche de collecte des interviews.
 2. Le fichier PDF est-il une copie numérisée de la fiche officielle et actuelle de collecte des interviews de FSI? Si ce n'est pas le cas, l'interview ne doit pas être soumise à FSI. Toutes les interviews doivent être soumises sur la fiche officielle et actuelle de collecte des interviews.
 3. Le fichier PDF est-il sans pages blanches (vierges)? Si ce n'est pas le cas, supprimez les pages vierges du PDF ou si vous ne pouvez pas supprimer les pages vierges, supprimez le fichier PDF, supprimez les pages vierges du manuscrit de la fiche de collecte, numérisez-la à nouveau et ajoutez le fichier PDF corrigé et nouvellement numérisé dans le dossier d'interview.
 4. Comparez le nombre de noms dans le fichier PDF avec le nombre de noms dans le rapport de statistiques du fichier Legacy. S'il y a le même nombre de noms dans Legacy et dans le fichier PDF, l'interview est acceptable. S'il y a moins de noms dans Legacy que dans le fichier PDF, l'interview est acceptable. Cependant, s'il y a plus de noms dans Legacy que dans le fichier PDF, cette interview peut contenir une fabrication et ne doit pas être soumise à FSI.
- iii. **Vérifiez la qualité et l'authenticité des photos** en effectuant les vérifications suivantes. La réponse à chacune de ces questions devrait être oui; dans le cas contraire, le problème doit être immédiatement corrigé comme expliqué ci-dessous.
1. Vérifiez la photo de l'informateur. Si l'informateur a refusé de prendre une photo, vous pouvez passer directement à l'étape numéro 2. Si ce n'est pas le cas, continuez.
 - a. L'image de l'informateur est-elle dégagée, claire et pas floue? Si l'image de l'informateur est obstruée, peu claire ou floue, ne soumettez pas cette interview au FSI. L'informateur doit être clairement visible dans les interviews soumis à FSI.
 2. Vérifiez la photo de groupe. Si l'informateur a refusé de prendre une photo de groupe, vous pouvez passer directement à l'étape numéro 3. Si ce n'est pas le cas, continuez.
 - a. L'image du groupe est-elle dégagée, claire et pas floue? Si l'image du groupe est obstruée ou floue, ne soumettez pas cette interview à FSI. Le groupe doit être clairement visible dans les interviews soumis à FSI.
 3. Vérifiez la photo de la maison.
 - a. L'image de la maison est-elle dégagée, claire et pas floue? Si l'image de la maison est obstruée ou floue, ne soumettez pas cette interview à FSI. La maison doit être clairement visible sur les photos soumises à FSI.
 4. Vérifiez la photo du quartier (à 20 mètres du domicile de l'informateur).
 - a. L'image du quartier est-elle dégagée, claire et pas floue? Si l'image du quartier est obstruée ou floue, ne soumettez pas cette interview à FSI. Le quartier doit être clairement visible sur les photos soumises à FSI.
 5. Vérifiez la photo du chemin vers la maison.
 - a. L'image du chemin menant au domicile de l'informateur est-elle dégagée, claire et pas floue? Si l'image du chemin vers le domicile de l'informateur est obstruée ou floue, ne soumettez pas cette interview à

FSI. Le chemin vers la maison doit être clairement visible sur les photos soumises à FSI.

6. Vérifiez la photo de la fiche d'autorisation.

- a. Est-ce une photo de la fiche d'autorisation officielle et actuelle de FSI? Si ce n'est pas le cas, ne soumettez pas cette interview à FSI. Seul la fiche d'autorisation officielle et actuelle peut être soumise à FSI.
- b. La fiche entière est-elle clairement visible sur la photo? Si ce n'est pas le cas, ne soumettez pas cette interview à FSI. Seuls les fiches d'autorisation complètes et clairement visibles peuvent être soumise à FSI.
- c. La fiche d'autorisation est-elle clairement signée ou marquée par l'informateur? Si ce n'est pas le cas, ne soumettez pas cette interview à FSI. Seuls les fiches d'autorisation signées peuvent être soumise à FSI.
- d. La fiche d'autorisation est-elle datée? Si ce n'est pas le cas, ne soumettez pas cette interview à FSI. Seuls les fiches d'autorisation datés peuvent être soumis à FSI.

iv. **Vérifiez la qualité et l'authenticité des fichiers audios** en effectuant les vérifications suivantes.

1. Écoutez un bref segment du fichier audio de l'histoire familiale. Alternez au hasard et choisissez un segment près du début, du milieu ou de la fin de chaque fichier audio.
 - a. Pouvez-vous clairement entendre un Agent de Terrain et un informateur parler? Si ce n'est pas le cas, ne soumettez pas l'interview à FSI. Seuls les fichiers audios d'un Agent de Terrain et d'un informateur parlant doivent être soumis à FSI.
2. Écoutez un bref segment du fichier audio du pedigree. Alternez au hasard et choisissez un segment près du début, du milieu ou de la fin de chaque fichier audio.
 - a. Pouvez-vous clairement entendre un Agent de Terrain et un informateur parler? Si ce n'est pas le cas, ne soumettez pas l'interview à FSI. Seuls les fichiers audios d'un Agent de Terrain et d'un informateur parlant doivent être soumis à FSI.

REMARQUE: Le Manager de Production est responsable de toutes les interviews qui sont soumises à FSI. Le Manager de Terrain et le Manager de Saisie des Données sont responsables de la qualité des interviews qui sont données au Manager de Production pour soumission. Si les interviews échouent, le Manager de Production est responsable d'enquêter et de déterminer si l'échec de l'interview est le résultat d'un employé qui n'a pas effectué les contrôles de qualité requis dans son processus de contrôle de la qualité. Si tel est le cas, le responsable de la production est responsable de tenir le Manager de Terrain et / ou le Superviseur de Saisie de Données responsable de l'échec de l'interview, selon la raison de l'échec de l'interview. Si le Manager de Terrain, le Superviseur de Saisie de Données et le Manager de Production effectuent tous les contrôles de qualité répertoriés dans ce document, les interviews doivent rarement échouer à l'audit du CAT ou du ROC.

N'oubliez pas: tous les employés sont responsables de la qualité des interviews, mais l'équipe de direction sera tenue responsable par FSI de la formation des employés et de la vérification de la qualité avant la soumission de l'interview. Les contrôles de qualité effectués par le Manager de Terrain, le Superviseur de Saisie de Données et le Manager de Production sont essentiels pour protéger l'entreprise contre les conséquences de la soumission d'interviews de mauvaise qualité à FSI. Soumettre des interviews de mauvaise qualité à FSI pourrait entraîner la suspension ou la résiliation du contrat.

N'oubliez pas: après le passage d'une interview au CAT, le Manager de Production est responsable d'imprimer et de remettre les livrets aux informateurs, ainsi qu'à veiller à ce que les interviews soient envoyés au ROC. Ces deux tâches doivent être effectuées dans les 30 jours suivant le paiement.